

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Huit, le lundi 24 Novembre à 18 Heures, Le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 18 Novembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Melle MORACCHINI, M.M CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoint au Maire.

M PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, BASTELICA, Mmes PERES, POLI, JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, M BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M COMBARET, Mmes CURCIO, SUSINI Christine, M BARTOLI, Mmes FERRI-PISANI, TOMI, SAMPIERI, GUERRINI, FENOCCHI, M.M MARCANGELI, LAUDATO, conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. Paul-Antoine LUCIANI
Mme MOUSNY-PANTALACCI	à	M. LE MAIRE
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. TOMI	à	Mme SUSINI Christine
M. CORTEY	à	M. LAUDATO

Etaient absents :

Mme RISTERUCCI, Adjoint au Maire, M. ZUCARELLI, Mme PASTINI, M.M D'ORAZIO, RUAAULT, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	34
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 24 Novembre 2008	Délibération N°2008/ 233
----------------------------------	--------------------------

Semaine de la Solidarité Internationale 2008.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Pour la septième année consécutive, la Ville d'Ajaccio participe à la « Semaine de la Solidarité Internationale » prévue du 15 au 23 Novembre 2008.

Cette manifestation, grand rendez-vous national et décentralisé de sensibilisation à la solidarité internationale et au développement durable, a reçu le « Prix Conscience du Monde » du Conseil de l'Europe et a été distinguée au titre des nominés au prix du Haut Conseil à la Coopération Internationale.

Elle consiste à mobiliser les citoyens ainsi que les acteurs associatifs et professionnels locaux sur les thèmes et les enjeux de la Solidarité Internationale.

Il s'agit plus précisément de sensibiliser la population aux valeurs de la solidarité internationale dans le cadre de notre Politique de la Ville et de notre ambition de cohésion sociale.

C'est dans cet esprit que la Ville d'Ajaccio s'est associée à cette opération nationale le 19 Novembre dernier par l'organisation d'une soirée intitulée : « les grandes causes du 21^{ème} siècle : justice/développement durable/solidarité », qui s'est déroulée à l'Hôtel de Ville :

- Présentation de trois expositions :
 - « Darfour » de Stéphane Rivoal
 - « Biodiversité « Tout est vivant, tout est lié » de Yann Arthus Bertrand
 - « Sur le chemin de l'abolition universelle » Amnesty International
- Lecture de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

La Ville d'Ajaccio souhaite également, cette année encore, lancer un appel à propositions : « le défi: faites bouger le Monde ! », qui a pour ambition de soutenir financièrement et techniquement des initiatives de solidarité internationale prises par des jeunes entre 16 et 25 ans, pouvant s'inscrire dans plusieurs domaines d'intervention.

La et/ou les propositions retenues seront financées à hauteur de 50% maximum du montant des projets, dans la limite maximum de 10 000 € (dix mille euros), pour l'ensemble des propositions retenues. Elles feront l'objet d'une communication par voie de presse.

Les crédits nécessaires au financement de cette opération seront proposés dans les documents budgétaires de la Ville Budget Primitif 2009, Fonction 90, Chapitre 011, Article 6288.

CONSIDERANT :

L'intérêt pour la Ville d'Ajaccio de participer à l'opération de la « Semaine de la Solidarité Internationale » par le biais du lancement de l'appel à propositions : « le défi: faites bouger le Monde ! »,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- **de décider** le lancement de l'appel à propositions : « le défi : faites bouger le Monde ! »
- **de valider** le règlement du dit appel à propositions joint en annexe,
- **d'autoriser** le Maire à conduire toutes les procédures nécessaires et à signer tous documents, bons de commande et conventions nécessaires avec tous les

partenaires, publics et privés, associations, structures et organismes concernés par le lancement de cet appel à propositions,

- **de confirmer** que l'inscription des crédits correspondants sera proposée au Budget Primitif de la Ville, Exercice 2009, Fonction 90, Chapitre 011, article 6288,
- **d'autoriser le Maire** à procéder à la remise des prix qui aura lieu courant 2009 après examen des propositions par un jury qui se réunira pour délibérer et désigner le ou les gagnants de l'appel à propositions conformément au règlement ci-joint.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Monsieur François CASASOPRANA, Adjoint délégué et après en avoir délibéré

Vu, la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune
Vu, la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.
Vu, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT :

L'intérêt pour la Ville d'Ajaccio de participer à l'opération de la « Semaine de la Solidarité Internationale », par le biais du lancement d'un appel à propositions : « le défi: faites bouger le Monde ! »,

- l'avis favorable de la Commission Municipale compétente du 21 Novembre 2008

DECIDE

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

le lancement de l'appel à propositions : « le défi: faites bouger le Monde ! », dans le cadre de la « Semaine de la Solidarité Internationale »

VALIDE

le règlement du dit appel à propositions joint en annexe,

AUTORISE Monsieur LE MAIRE

- à conduire toutes les procédures nécessaires et à signer tous documents, bons de commande et conventions nécessaires avec tous les partenaires, publics et privés, associations, structures et organismes concernés par le lancement de cet appel à propositions,

- à procéder à la remise des prix qui aura lieu courant 2009 après examen des propositions par un jury qui se réunira pour délibérer et désigner le ou les gagnants de l'appel à propositions, conformément au règlement, ci-joint.

CONFIRME

que les crédits correspondants seront proposés à l'inscription au Budget Primitif de la Ville, Exercice 2009, Fonction 90, Chapitre 011, article 6288.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Simon RENUCCI